

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2009

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille neuf, le dix neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAZIAN, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Catherine JONCOUR, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline BARBOTTE

Pouvoirs : Jean-Claude RIFFLARD, pouvoir à Jean de la CRUZ
Yohan PAYAN, pouvoir à Hervé CASSAR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2008

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 01/2009 – PLAN DE SOUTIEN A LA SAEM DU DOMAINE THERMAL

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, rappelle que le Conseil Municipal, dans trois délibérations en date du 13 octobre 2008 avait décidé à l'unanimité la mise en place d'un plan de soutien à l'activité thermale d'un montant total de 640 000 euros.

Ce plan se résumait de la manière suivante :

1) Participation de la commune d'Allevard à l'augmentation du capital de la SAEM du Domaine Thermal à hauteur de 400 000 euros.

Celle-ci se décomposait de la manière suivante :

- Transformation en achat d'actions d'une partie de l'avance en compte courant d'un montant de 200 000 euros.
- Achat de 200 000 euros d'actions.

2) Le versement d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros remboursée par la SAEM du Domaine Thermal dans un délai de 2 ans au taux annuel d'intérêt de 4 % avec une possibilité de reconduction d'une durée de 2 ans.

3) L'attribution d'une subvention de 140 000 euros pour permettre à la SAEM du Domaine Thermal de financer les travaux de restauration et de développement de l'offre dans le bâtiment rhumatologie et Vitalithermes.

A cet égard, Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la mise en application de ce plan, des raisons techniques et juridiques n'ont pas permis l'organisation en décembre 2008 du Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal et de l'Assemblée Générale.

Celle-ci doit avoir lieu courant février dans le but de finaliser cette opération d'augmentation de capital.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu des retards techniques et juridiques, de modifier sans remettre en cause ce plan de soutien (finalité et montant, c'est-à-dire 640 000 euros) de modifier les modalités techniques.

Celles-ci sont dorénavant les suivantes :

1) Le versement d'une avance en compte courant d'un montant de 500 000 euros qui se décomposent de la manière suivante :

- 400 000 euros (au lieu de 200 000 euros) seront transformés en action dans un délai de 6 mois.
- 100 000 euros seront remboursés par la SAEM du Domaine Thermal dans un délai de 2 ans au taux annuel d'intérêt de 4 % avec une possibilité de reconduction d'une durée de 2 ans.

2) L'attribution d'une subvention de 140 000 euros qui doit permettre à la SAEM du Domaine Thermal de financer les travaux.

Avant de soumettre cette délibération au vote du Conseil Municipal, Monsieur Marcel LAMBERT, suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, indique que dans le prolongement de la délibération du 13 octobre 2008, 370 000 € ont été versés en 2008 à la SAEM du Domaine Thermal.

Monsieur Hervé CASSAR souhaite savoir si les sommes avancées à la SAEM par la commune seront suffisantes.

Monsieur Jean de la CRUZ lui répond que la trésorerie pour l'année 2009 sera toujours tendue et que c'est le problème majeur de la SAEM.

Suite à la question posée par Monsieur Hervé CASSAR, Monsieur Jean de la CRUZ lui indique qu'en sa qualité de Président Directeur Général de la SAEM il va procéder à la nomination à compter du 1^{er} février 2009 de Monsieur Thierry THOMAS en qualité de Directeur d'exploitation. Celui-ci aura pour objectif de redresser dans un délai de deux ans les finances de la société.

Monsieur Louis ROUSSET souhaite savoir si ce plan de soutien permettra d'engager une action commerciale.

Monsieur Jean de la CRUZ lui répond en précisant que les 400 000 € d'achat d'actions doivent permettre de résorber les problèmes de trésorerie et que la subvention d'équipement de 140 000 € a pour objet d'offrir une offre supplémentaire à la clientèle.

Par ailleurs, Monsieur Jean de la CRUZ indique que la société thermale travaille sur la création d'une salle de sport dans le double objectif d'offrir une offre nouvelle de service à la clientèle et également de permettre à la population du canton de pouvoir utiliser à un prix adapté cette salle de sport.

Enfin, Monsieur Jean de la CRUZ précise que l'ouverture des Vitalithermes aura lieu le 05 mars au lieu du 12 février.

Suite à la question posée par Monsieur Georges BIBOUD, Monsieur Jean de la CRUZ lui indique qu'il communiquera le lundi 26 janvier 2009 les chiffres de réservations.

Monsieur le Maire souhaite que soit organisée pour le Conseil Municipal une visite de l'établissement thermal.

Le Conseil Municipal adopte ensuite à l'unanimité cette délibération.

Avant de lever la séance du Conseil Municipal Monsieur le Maire répond aux questions écrites posées par les membres de la liste Allevard Action Citoyenne.

1) Centre de remise en forme :

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses s'est élevé à ce jour à 454 544,31 € H.T. et que la commune a obtenu le versement de la part du Conseil Régional d'une subvention de 180 623,71 €.

Un permis de construire pour cette construction a été déposé mais n'a pu être instruit compte tenu d'un problème de sécurité non validé.

Ce projet a été mis en œuvre suite à une étude élaborée par le cabinet A.G.C. consultant qui préconisait la rénovation du bâtiment Chardon.

Bien évidemment, le Conseil Municipal s'est longuement interrogé sur le choix à effectuer entre la rénovation du bâtiment Chardon et sa démolition.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec la DRAC et avec le Conseil Général.

A ce jour, la décision de la commune, compte tenu de la situation de la SAEM et des interrogations de la commune a été de surseoir à ce projet.

Monsieur Hervé CASSAR lui indique que ce projet était un axe central de la campagne électorale de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a seulement un changement de cap et qu'avant toute décision, il souhaite connaître la position du Conseil Municipal sur le devenir du bâtiment Chardon.

2) Représentation au Syndicat du Collet et à l'Office de Tourisme

Concernant la représentation au Syndicat du Collet, Monsieur le Maire indique que le besoin actuel est de renforcer l'équipe en place par la nomination d'un technicien car deux sujets sont actuellement à l'ordre du jour :

- la délégation de service public
- le télésiège des Plagnes

Concernant l'office de tourisme, Monsieur le Maire indique que Monsieur Louis ROUSSET peut être présent en qualité d'agent économique.

3) Calendrier

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal aura lieu, sauf exception, le dernier lundi de chaque mois.

4) Permanence

Monsieur le Maire donne son accord à l'organisation de permanence dans la salle du conseil deux fois par mois à compter du mois d'avril.

5) Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire indique que les deux rapports, conformément à la loi, seront transmis à tous les Conseillers Municipaux dès que ceux-ci auront été jugés.

6) Tranquillité publique

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité un rendez-vous avec le Préfet. Celui-ci aura lieu le 13 février 2009.

L'un des points inscrits à l'ordre du jour concerne la vidéo protection.

La demande du Maire, vis-à-vis de l'Etat est d'ordre administratif. En effet, Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD souhaite obtenir l'autorisation administrative à la mise en place de ce système de protection.

Cela ne préjuge en aucune manière de la décision d'installation. En effet, le Conseil Municipal n'a pas à ce jour débattu sur ce sujet.

Aussi, Monsieur le Maire indique que lors du prochain Conseil Municipal une réunion sera programmée sur les sujets suivants :

- la préparation du budget 2009
- l'avenir du Thermalisme
- l'insécurité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 40

Fait à Allevard,
le 20 janvier 2009
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD